
ANNEXE 8

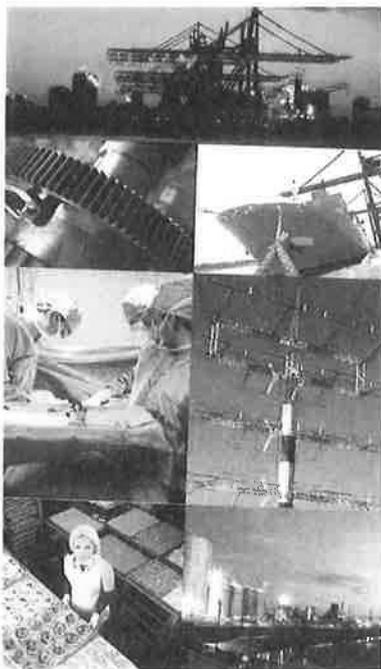


ES SERVICES

ZAC PANDA
BP 82
98830 DUMBEA

A l'attention de M. ROBERT DAVID

RAPPORT DE VÉRIFICATION EQUIPEMENT MECANIQUE



Vérification périodique

Vérification effectuée le : 08 Février 2022

Rapport n° : 22.ANC.078P.LE.RA01

Installations vérifiées :

- Accessoires de levage



APAVE SUDEUROPE SAS
Agence de Nouméa

200, rue Gervolino, PK6, Immeuble AS DE TREFLE (2^{ème} étage)
BP 4012 — 98846 NOUMÉA Cedex
Tél. : 00 687 44 77 00 – Fax : 00 687 44 77 01
E-mail : caledonie@apave.nc

ES SERVICES

**ZAC PANDA
BP 82
98830 DUMBEA**

A l'attention de M. ROBERT DAVID

Nouméa, le 02 Mars 2022

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, en 1 exemplaire, le compte rendu de vérification concernant :

- Vérification périodique ou ponctuelle des équipements suivants :
 - ◆ Appareils de levage
- Un compte rendu verbal a été présenté à M. ROBERT DAVID

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Adresse de l'installation visitée :

ES SERVICES

Vérificateur : M. Arnaud SEPZ

Définition des missions APAVE

La prestation de l'APAVE se limite aux seules opérations décrites dans le présent rapport ou à celles dans les missions définies ci-dessous. Les codes de missions sont rappelés dans les corps du rapport.

CONTENU DES MISSIONS DE BASE :

Les examens des inspections effectués dans le cadre des missions de base comportent :

- L'examen visuel de l'état de conservation des parties visibles sans démontage de l'appareil et, le cas échéant, de son chemin de roulement ou support pour lequel un moyen d'accès adapté aux points de vérification est mis à la disposition des vérificateurs.
- Dans le cas des appareils de levage des essais permettant de vérifier expérimentalement le fonctionnement de l'appareil et l'efficacité des dispositifs suivants : freins, limiteurs de vitesse, limiteurs de course ; certains de ces essais sont réalisés en charge si les charges sont à pied d'œuvre près de l'appareil lors de sa vérification ; en outre, si la charge mise à disposition le permet, l'efficacité du dispositif limitant l'état de charge de l'appareil est vérifiée.

Limites aux missions de base :

- La vérification de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi tels que freins de secours et de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essais particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs, ne peut être réalisée qu'en présence et sous la direction d'un représentant qualifié du constructeur ou dans le cadre d'une mission complémentaire.

Sont exclues des missions de base les opérations qui relèvent de la responsabilité :

- Des constructeurs qui, seuls, peuvent garantir leur fourniture (matières premières, composants), leur mise en œuvre et la conformité des équipements aux règles qui leur sont applicables.
- Des utilisateurs, seuls chargés de la vérification de l'adéquation de l'appareil à ses conditions d'emploi, du respect des consignes d'utilisation et de l'aptitude des préposés à la conduite.
- Des services de l'établissement chargés d'assurer la surveillance, le nettoyage, le démontage périodique des parties cachées, la maintenance et le maintien de l'état de conformité de l'équipement.
- Des exploitants lorsque ceux-ci sont soumis notamment pour l'implantation de certains engins de chantier à des dispositions particulières fixées par des arrêtés préfectoraux et municipaux.

MISSION DE BASE	
<p>B1 EXAMENS ET ESSAIS LORS DE LA MISE OU REMISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS DE MANUTENTION</p> <p>B10 lors de la première mise en service dans l'établissement B15 lors de la remise en service dans l'établissement à la suite d'un démontage suivi d'un remontage à la suite d'un changement de site d'exploitation ou des conditions d'utilisation à la suite d'un accident après réparation ou transformation</p> <p>B4 VERIFICATION DE L'ETAT DE CONFORMITE</p> <p>B42 à la demande de l'inspection du travail B43 hors demande de l'inspection du travail B44 des appareils en service (diagnostic)</p>	<p>B2 VERIFICATIONS PERIODIQUES</p> <p>B20 de prise en charge par l'APAVE B21 annuelle B22 semestrielle B23 trimestrielle B24 ponctuelle</p> <p>Repère d'inspection : Cette vignette apposée sur l'équipement ne constitue pas une marque ou une attestation de conformité ou de sécurité.</p> <p>B5 ASSISTANCE TECHNIQUE</p>
AUTRES MISSIONS- Ces missions sont effectuées que si le contrat les mentionne expressément	
<p>C1 CONTROLE ELECTRIQUE</p> <p>C11 Examen de conformité de l'équipement électrique à des dispositions normatives (à préciser)</p> <p>C2 ESSAIS PARTICULIERS</p> <p>C21 Essai du parachute et/ou du limiteur de vitesse C22 Essai du dispositif limitant l'état de charge C23 Essai du limiteur de devers C24 Essai des freins de secours et/ou de sécurité C25 Essai de dispositifs s'opposant au dépassement des conditions d'emploi</p>	<p>C3 EXAMENS PARTIELS</p> <p>C4 CONTROLE DE CARACTERISTIQUE</p> <p>C41 Contrôle dimensionnel C42 Contrôle de performances</p> <p>C5 EXAMENS ET ESSAIS PARTICULIERS</p> <p>C50 Selon un cahier des charges ou une spécification C51 Selon des normes spécifiques C52 A l'aide de moyens d'investigations spéciaux C53 Examen technique d'un ascenseur ou monte-charge</p> <p>C6 ASSISTANCE A L'EXAMEN D'ADEQUATION AVANT MISE OU REMISE EN SERVICE</p>
FORMATION A LA CONDUITE	

ACCESSOIRES ET COMPOSANT D'ACCESSOIRES DE LEVAGE
**LISTE DES POINTS VERIFIES PERIODIQUEMENT SELON LES CONDITIONS FIXEES PAR
 L'ARRETE N° 2012-605/GNC DU 20 MARS 2012**

ACCESSOIRES DE LEVAGE	COMPOSANT D'ACCESSOIRES DE LEVAGE
1. STRUCTURE	Crochets, manilles, anneaux
1.1 Charpente, ossature....	
1.2 Assemblage, fixations	
2. SOURCES D'ENERGIE (2)	
2.1 Dispositif de séparation (13) (F)	
2.2 Equipements et canalisation	
2.3 Dispositif de maintien de charge (13) (F)	
3. MECANISMES (2)	
3.1 Suspentes (câbles ou chaînes)	
3.2 Attaches	
3.3 Poulies, moufles	
3.4 Dispositifs de préhension	
3.5 Organes de transmission, accouplements	
3.6 Protection des organes mobiles de transmission	
4. ORGANES DE SERVICE ET DE MANŒUVRE (2)	
4.1 Mise en marche/Arrêt normal-selecteur (13) (F)	
4.2 Identification des organes de service (13) (F)	
5. DISPOSITIFS DE SECURITE (4) (2)	
5.1 Avertissement de la coupure d'énergie (F)	
5.2 Dispositif palliant l'absence d'énergie (F)	
5.3 Autres dispositifs (2)	
6. PRESCRIPTIONS DIVERSES	
6.1 Affichage capacités	
6.2 Identification de l'accessoire	
6.3 Consignes de sécurité	
(F) Essai de fonctionnement	
<u>Légende :</u>	
(2) Si existant	
(4) Au sens de la norme NF EN 292-1 pour les appareils de levage, ces dispositifs comprennent notamment les limiteurs de course, limiteur de charge, de moment, détecteurs de survitesse, etc....	
(13) Accessoires fonctionnant au moyen d'une énergie autre que la force humaine	

REMARQUES GÉNÉRALES

Néant

ES SERVICESZAC PANDA
BP 82
98830 DUMBEA**RAPPORT DE VERIFICATION**

Appareils manuels / Accessoires

MISSION EFFECTUÉE :

Code mission : B24

Date de vérification : 08 Février 2022

Vérificateur : M. Arnaud SEPZ

ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :

Numéro : /

Repère : /

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VÉRIFICATION

Mission : Vérification de l'état de conservation des accessoires de levage et des appareils simples à bras.

Les anomalies ou détériorations relevées au cours de l'examen visuel dans la limite de la présente mission, sont mentionnées ci-dessous pour chaque accessoire ou appareil.

- Désignation : Potence orientable amovible (1) équipée d'un treuil AL-KO
- Identification : 1024-135-0100-001
- Marque : HAACON
- Caractéristiques : CE ; Année 2017 ; câble diamètre 5 mm ; h = 2,32 m ; p = 0,8 m
- Charge : 150 kg (CMU)
- Observations : Essai en charge 80 kg ; RAS

- Désignation : Potence orientable amovible (2)
- Identification : 10211369-04-00-001
- Marque : HAACON
- Caractéristiques : CE ; Année 2017 ; h = 2,32 m ; p = 0,8 m
- Charge : 150 kg (CMU)
- Observations : RAS

- Désignation : Potence orientable amovible (3) équipée d'un treuil AL-KO
- Identification : 1021-1369-04-00-01
- Marque : HAACON
- Caractéristiques : CE ; Année 2017 ; câble diamètre 5 mm ; h = 2,32 m ; p = 0,8 m
- Charge : 150 kg (CMU)
- Observations : Essai en charge 80 kg ; RAS

CONTENU ET CONDITIONS DE LA VÉRIFICATION (suite)

- Désignation : Potence orientable amovible (4.1 / 4.2) équipée d'un palan à chaîne
- Identification : 1019-116-03-00-001 / 005
- Marque : HAACON
- Caractéristiques : CE ; Année 2017 ; Palan à chaîne HADEF 500 kg ; chaîne 5 x 15
- Charge : 150 kg (CMU)
- Observations : Enlever le colson qui bloque le linguet du crochet de levage

- Désignation : Potence orientable amovible (5) équipée d'un treuil AL-KO
- Identification : 1019-116-03-00-003
- Marque : HAACON
- Caractéristiques : CE ; Année 2017 ; câble diamètre 5 mm ; h = 2,32 m ; p = 0,8 m
- Charge : 150 kg (CMU)
- Observations : Essai en charge 80 kg ; RAS

- Désignation : Palan à chaîne sur monorail ADEI CE n°172057 (2017)
- Identification : CHB3 847-157954
- Marque : VERLINDE
- Caractéristiques : CE ; Chaîne 8 x 24
- Charge : 200 kg (CMU)
- Observations : RAS